



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 28 septembre 2009

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/09/2009

D - 20090511

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 28 septembre Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Michel DUCHENE, M. Charles CAZENAVE, Mme Chafika SAILOUD, Mme Sarah BROMBERG,

***Salle Municipale Saint-Augustin. Réhabilitation.
Aménagement d'une médiathèque. Maîtrise d'oeuvre sans
concours. Appel d'offres restreint. Commission composée
comme un jury. Autorisation.***

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Il est envisagé de réhabiliter la salle municipale Saint Augustin construite dans les années 50, place de l'église Saint Augustin.
Afin d'évaluer les conditions d'aménagement de cet équipement, une étude de faisabilité et de programmation a été confiée à la société AMADEO.

Le programme remis a été validé par la direction concernée, après concertation avec les différentes associations du quartier.

Cette opération qui s'inscrit dans une démarche de type Haute Qualité Environnementale (HQE) comprendra :

Bâtiment principal :

- Au niveau rez de chaussée : Aménagement d'une médiathèque, de locaux de stockage, la réhabilitation du hall et de la façade.
- A l'étage : aménagement de locaux administratifs, d'une salle polyvalente et de ses annexes ainsi que des bureaux pour les associations.

Aile gauche :

- Aménagement de bureaux pour les services de la mairie de quartier ainsi que d'un local pour accueillir une brasserie dont l'entrée donnera sur la place de l'église.

Aile droite :

- Aménagement du pôle senior au rez de chaussée et de deux logements à l'étage.

Le montant total de l'opération, incluant les frais d'études (maîtrise d'œuvre, contrôle coordination travaux et sécurité /santé, études géotechniques), les provisions financières (aléas, révisions) et démolition s'élève à 4,05 M € TTC dont 3,5 M € TTC pour les travaux valeur septembre 2009.

Afin de procéder au choix du Maître d'œuvre qui conduira cette opération et en définira le calendrier, un appel d'offres restreint sera lancé par la Direction des Achats et Marchés.

La commission formée en jury conformément à l'article 24 du Code des Marchés Publics, examinera les candidatures et les offres. Celle-ci sera composée de la manière suivante :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Président : M. GAUTÉ, Conseiller Municipal Délégué

Membres titulaires :

M. DUCHENE, Adjoint au Maire
Mme PLANTIER, Conseiller Municipal Délégué
Mme LAURENT, Conseiller Municipal Délégué
Melle JARTY, Conseiller Municipal Délégué
M. ROUVEYRE, Conseiller Municipal Délégué

Membres suppléants :

M. GUYOMARC'H, Conseiller Municipal Délégué
Mme TOUTON, Adjoint au Maire
Mme SAILOUD, Conseiller Municipal Délégué
M. BOUSQUET, Conseiller Municipal Délégué
M. PAPADATO, Conseiller Municipal Délégué

Personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (5 maximum) :

M. Jean-Louis DAVID, Maire-Adjoint du quartier,
Le Secrétaire Général de la Ville de Bordeaux ou son représentant,
Mme le Directeur de la DLSI ou son représentant.
Mme JULIE, Directeur de la Bibliothèque Municipale

Membres qualifiés (1/3 au moins des membres de la Commission) :

M. le Secrétaire général adjoint délégué au développement durable
M. le Directeur des Constructions Publiques,
3 architectes dont 2 désignés par l'Ordre.

Membres à voix consultative :

M. Le receveur des Finances ou son représentant,
M. Le Directeur de la Concurrence ou son représentant.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à désigner cette commission qui devra donner un avis,
- à lancer l'appel public à candidatures,
- à rémunérer les Maîtres d'œuvre membres de la Commission, à raison d'un forfait de 209.79 €HT par demi-journée de présence et prévoir le remboursement des frais kilométriques en fonction des taux en vigueur.

Cette rémunération correspond à celle qui est versée aux architectes siégeant dans les jurys de concours conformément l'article 614-2 du Code de l'Urbanisme.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 (Administration Générale de la Collectivité), article 6226.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 septembre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE

